

Włodzimierz Dworzaczek

## LA MOBILITE SOCIALE DE LA NOBLESSE POLONAISE AUX XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIECLES

Le problème de l'interpénétration des états sociaux en Pologne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles n'avait jamais été étudié d'une façon qui pût entièrement nous satisfaire aujourd'hui que nous sommes orientés à considérer ce problème dans les catégories statistiques. Je ne suis malheureusement pas sûr si le genre de sources dont nous disposons, et surtout les informations fragmentaires découlant de la spécificité de ces sources, permettra un jour de recourir sur une plus large échelle aux données numériques. Nous devons donc nécessairement nous contenter de tirer des conclusions de faits détachés ou, plus rarement, de faits regroupés. Cependant, les proportions quantitatives de ces groupes, évaluées par provinces ou par périodes chronologiques, reposent beaucoup plus sur nos impressions subjectives que sur une évaluation exacte et rigoureuse. D'où les conclusions qui en découleront, celles surtout constatant le caractère plus ou moins général des processus dont il sera question, doivent être adoptées avec prudence et considérées plutôt comme des suppositions que comme des affirmations.

L'aspiration à l'ascension sociale est un phénomène universel. Cependant l'importance numérique particulièrement grande de la noblesse dans l'ancienne Pologne, et son rôle dominant dans la vie politique et économique du pays, font qu'en Pologne justement ce processus semble être particulièrement massif et mérite de ce fait d'être soigneusement étudié.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la noblesse polonaise était déjà presque entièrement constituée en tant qu'état et circonscrite par des lois strictement définies. Dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle avaient définitivement disparu les *vadykas* — cet élément intermédiaire entre la noblesse et la population paysanne. Dans la Couronne, seuls les *man* sur certaines parcelles des anciens territoires teutoni-

ques et en Ruthénie de Halicz, devaient pendant un certain temps encore marquer la survivance des anciens systèmes de vassalité. Ces groupes, numériquement peu importants, disparaissaient eux aussi peu à peu, passant dans les rangs de la noblesse ou dans ceux de la paysannerie. Dans le Grand-Duché de Lituanie, les *boyards putni*, couche intermédiaire incomparablement plus nombreuse, subissaient le même processus double, c'est-à-dire celui de promotion ou de dégradation. Ainsi avons-nous affaire aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à un état nobiliaire de plus en plus homogène sous le rapport de son statut juridique. Seulement juridique évidemment, car les différences essentielles attachées à l'inégalité de fortune, devaient graduellement mais incessamment se creuser, à mesure que s'accroissaient les biens de la noblesse riche, que se fondaient les latifundia des magnats sur une échelle jusque-là inconnue, phénomène devenu particulièrement net tout d'abord à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, après incorporation à la Couronne, en 1569, des provinces sud-est du Grand-Duché de Lituanie, puis au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, après les guerres cosaques, tartares et turques. La couche des magnats n'avait certes pas réussi à faire aboutir les tentatives renouvelées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, puis au début du XVI<sup>e</sup>, de se dégager juridiquement de l'ensemble de la noblesse, mais de fait une telle émancipation s'était produite. Sur la liste des noms de magnats nous observons des afflux et des reflux, cette couche supérieure étant alimentée par des hommes chaque fois différents, originaires combien souvent de la noblesse moyenne qui avait réussi à conquérir la fortune. Nous relevons aussi parfois sur cette liste des représentants des couches inférieures qui avaient fait fortune à un rythme accéléré et sur une échelle extraordinaire. En revanche, des noms très anciens, figurant pendant des siècles parmi les sénateurs, à mesure que se morcelle leur fortune perdent en importance, cessent d'appartenir aux magnats, ce qui se manifeste dans les alliances de moins en moins illustres.

Ces fluctuations de fortunes, ces processus d'enrichissement et d'appauvrissement peuvent être suivis d'assez près grâce aux registres judiciaires conservés pour presque tous les palatinats de l'ancienne République, et, pour tout l'Etat polono-lituanien, grâce aux registres de la chancellerie royale de la Couronne et de la

chancellerie du Grand-Duché de Lituanie. La dernière guerre a opéré des ravages considérables dans les registres judiciaires, ceux surtout de la partie centrale de la Couronne, mais leur majorité a été conservée : ils se trouvent aujourd'hui aux archives de Varsovie, Cracovie, Poznań, Lublin, Łódź et Gdańsk.

La noblesse faisait son entrée au XVI<sup>e</sup> siècle en tant qu'état déjà constitué, nanti d'un nombre important de privilèges octroyés aux siècles précédents, et, de ce fait, particulièrement attrayant. Elle avait donc avant tout le droit de posséder des biens fonciers héréditaires, droit qui n'était en outre reconnu qu'aux bourgeois de quelques villes seulement, Cracovie en tête. Le noble ne pouvait être emprisonné qu'à la suite d'une sentence judiciaire, même s'il était pris en flagrant délit. Il exerçait la juridiction sur ses propres sujets, était exempt de la plupart des impôts, était exonéré des contributions à la vente des produits de ses terres, avait l'accès exclusif aux offices publics et terriens et aux bénéfices les plus rentables. Tout ceci devait constituer une grande tentation pour les représentants des couches situées plus bas dans la hiérarchie sociale. On ne peut s'étonner qu'ils se soient efforcés par tous les moyens d'avoir accès à ces multiples avantages, qu'ils aient voulu accéder à la noblesse, usant parfois de la voie légale, mais beaucoup plus souvent de moyens illégaux. Que cet afflux d'« hommes nouveaux », contournant la loi, ait été massif, trouve sa meilleure preuve dans les dispositions sans cesse renouvelées tout au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, destinées à interdire de plus en plus rigoureusement l'infiltration des intrus. Toute disposition cependant, si elle n'est pas assortie de sanction d'application adéquate, reste inefficace, d'autant plus si les avantages découlant de sa violation sont particulièrement alléchants. Il n'a jamais été créé en Pologne d'institution qui fût à long terme capable de s'opposer efficacement aux usurpations des droits attachés à l'ordre social privilégié, et les institutions auxquelles cette obligation incombait se muaient très vite en fictions servant les intérêts des usurpateurs eux-mêmes.

Quelques mots tout d'abord sur la voie légale d'accès à la noblesse, sur les anoblissements. Une des formes les plus anciennes d'anoblissement était l'adoption de la personne donnée par un membre ou plutôt plusieurs membres du clan, liés non pas tant

par le sang que par l'identité des armes. Ce mode d'anoblissement fonctionnait encore dans une certaine mesure au XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui permettait aux hommes nouveaux d'adopter des armes illustrées par une longue histoire. L'anoblissement par les rois comportait aussi tout d'abord certains éléments de l'adoption, car ceux-ci conféraient aux anoblis une partie de leurs armoiries royales. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle cependant commença à prévaloir la forme d'anoblissement qui devait être pratiquée jusqu'à la chute de l'ancienne République : le titre de noblesse était accordé par le roi qui octroyait des armes inventées de toutes pièces ou des armes anciennes modifiées. Craignant que ces anoblissements royaux ne deviennent massifs — or cette crainte se manifesta surtout pendant les guerres conduites dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle — la noblesse fit adopter deux lois dont la première (1578) n'autorisait le roi à octroyer les titres de noblesse que pendant les sessions de la Diète, alors que la seconde (1601) allait beaucoup plus loin puisqu'elle faisait dépendre cet acte d'une résolution de la Diète portant sur chaque cas concret. L'on anoblissait les illustres militaires, polonais et étrangers, les bourgeois des grandes villes, surtout d'origine étrangère : italienne, allemande, plus rarement levantine, les chanoines jouissant de l'appui des évêques et possédant les titres de docteurs, les juristes, les serviteurs royaux, rarement des savants. Les anoblissements de Juifs qui avaient reçu le baptême, extrêmement rares encore au XVI<sup>e</sup> siècle, devaient se multiplier sous le règne de Stanislas-Auguste, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutes les lettres de noblesse octroyées n'avaient de signification pratique que si elles s'accompagnaient de l'adoption du style de vie caractéristique de la noblesse, ce qui demandait des ressources matérielles appropriées. Avec elles seulement on pouvait en quelque sorte être reçu dans la communauté nobiliaire, lever sa méfiance, voire même l'hostilité. Le titre de noblesse recevait sa consécration par l'alliance matrimoniale, ou mieux, plusieurs alliances avec la noblesse de vieille souche, or qu'est-ce qui pouvait assurer une telle alliance sinon une dot considérable qui effaçait le sentiment de mésalliance ? Les liens de sang, ceux même de plus fraîche date, transformaient certains « hommes nouveaux », dans une certaine mesure au moins, en « hommes du clan ». Le seul anoblissement ne fixait donc pas encore la position

sociale : il devait s'accompagner de la fortune acquise et de l'admission par la communauté noble.

Aux anciens armoriaux, ces sortes de catalogues, très incomplets d'ailleurs, de l'élite nobiliaire, furent inscrites quelque 200 à 300 familles anoblies, mais en réalité il y en eut plusieurs milliers. Il est vrai que nombre des étrangers à qui cette distinction fut accordée ne s'installèrent pas à demeure en Pologne : ils revenaient au pays, exploitant le nimbe de leur blason tout neuf. De toute façon cependant, le nombre de ceux pour qui l'anoblissement n'eut pas de conséquences pratiques semble considérablement dépasser le chiffre de ceux qui avaient été anoblis non seulement formellement, mais aussi dans la vie. Et nous nous heurtons ici à la même difficulté méthodologique que celle invoquée au début de cet article. Nous ne pouvons relever tous les anoblissements dans les sources, bien qu'en principe ils devaient tous passer par la chancellerie royale et laisser des traces dans les registres de cette chancellerie ou dans les résolutions des Diètes. Mais il en était très diversement avec les inscriptions dans les registres de la Couronne des diplômes délivrés par les rois. Nous le voyons le mieux sur l'exemple des nominations aux offices. Le document de nomination devait être dressé dans chaque cas, mais si nous voulions dresser la liste des officiers locaux du XVI<sup>e</sup> siècle à partir seulement des inscriptions dans les registres, nous serions loin de l'avoir complète. Les enregistrements se faisaient peu soigneusement, parfois l'on omettait délibérément tel ou autre document, soumis certes à la signature royale, mais qu'il importait de ne pas rendre trop notoire. Il en était ainsi, par exemple, des nominations au même poste titulaire de deux candidats à la fois, sauf que chacun résidait à l'autre bout de la République et la probabilité de leur rencontre était quasi nulle. Ces pratiques avaient leur source, évidemment, dans les profits matériels des officiers de la chancellerie. Il en était de même pour certains anoblissements, ceux surtout octroyés aux étrangers, donc en quelque sorte « pour l'exportation ». Ceux-ci s'étaient multipliés dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, devenant une des sources officieuses de revenus du roi continuellement inondé de dettes.

Les indigénats, c'est-à-dire les droits de la noblesse polonaise accordés aux nobles étrangers séjournant en territoire de la Ré-

publique, et homologuant les diplômes étrangers, apparurent au déclin du XV<sup>e</sup> siècle. Leur nombre s'accrut dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et une seconde fois, au déclin du XVII<sup>e</sup>. Extrêmement rares dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils battirent tous les records sous Stanislas-Auguste (1764 - 1795). Tout d'abord, ils étaient délivrés par le roi, puis par le roi et la Diète, et enfin par la Diète seule. Quelle immense possibilité n'avait-on pas de produire des lettres de noblesse étrangères d'authenticité douteuse, ou de toutes sortes de documents devant faire foi d'une noblesse de très vieille souche ! L'on s'efforçait de sanctionner par l'indigénat polonais ce qu'il aurait été impossible de sanctionner dans son propre pays. Les étrangers nantis de l'indigénat, tout comme les personnes anoblies — Polonais et étrangers — devaient justifier leur admission dans les rangs de la noblesse polonaise par une position matérielle appropriée. Parfois la fortune pouvait efficacement être remplacée par des relations dans les hautes sphères de la cour, ce qui d'ailleurs n'allait pas sans de substantiels avantages matériels. Sans fortune ou sans les attaches à la cour, l'indigénat n'était qu'un titre sans conséquence.

Beaucoup plus abondant que par les voies légales était l'afflux dans les rangs de la noblesse par les voies illégales. Ce phénomène, qui semble bien être massif, ne saurait être appuyé par des chiffres, les intéressés s'efforçant d'effacer toute trace de leur origine vraie, de créer toutes les apparences d'une noblesse de vieille date : il est donc particulièrement difficile aujourd'hui de démêler la plupart de ces usurpations. Même quand l'authenticité du blason éveille en nous des doutes très sérieux, nous ne trouvons pour les confirmer qu'une rupture brusque dans les sources de la lignée des ancêtres, mais aucune possibilité de rattacher le plus ancien d'entre eux à quelque famille plébéienne notoire. Cela ne veut cependant pas dire que, dans certains cas, nous ne puissions pas établir d'une manière absolument probante des attaches bourgeoises, parfois même paysannes. Si, en dépit de ces restrictions, nous parlons du caractère massif de l'usurpation du blason, c'est tout simplement dans la conviction que, dans de telles conditions institutionnelles et avec des barrières pratiquement si faibles dressées entre les états, il ne pouvait en être autrement.

Walerian Nekanda Trepka, un noble moyen de Petite-Pologne, l'auteur du fameux *Liber generationis plebeanorum*, appelé aussi *Liber chamorum*, écrit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, nous a livré quelque chose qui tient de mémoires et d'un recueil de récits en vogue, en partie faux pour ce qui est des personnes concernées, mais sans aucun doute vrais pour ce qui est des voies conduisant à l'usurpation du titre de noblesse, à la conciliation de l'opinion publique, à la conquête de la fortune, etc. Le recueil de Trepka compte plus de deux mille cinq cents récits sur des plébéiens se hissant sur l'échelle sociale, s'infiltrant avec plus ou moins de succès dans les rangs de la noblesse. L'auteur portait surtout son intérêt sur la région de Cracovie, et combien d'exemples du genre ne pourrait-on pas trouver dans la République tout entière ! Ces récits reflètent la peur, devenue une obsession, de certains groupes de nobles devant les plébéiens qui, de toutes parts et par tous les moyens possibles, menaçaient l'exclusivité des privilèges de la noblesse authentique. Même si l'auteur était lui-même dans une certaine mesure un maniaque et qu'il ait exagéré cette « menace », la crainte devait en être assez répandue et, sans aucun doute, avait quelque justification. D'ailleurs en plus de Trepka, nous trouvons dans la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle plus d'une mention sur ce sujet.

L'infiltration dans les rangs de la noblesse réussissait le plus facilement aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles aux riches bourgeois de Cracovie, ceux surtout qui, venus de l'étranger ou étant d'origine étrangère, pouvaient avec le plus de probabilité invoquer des lettres de noblesse qui auraient été délivrées par les empereurs allemands. Le meilleur exemple en est fourni par les Boner, des immigrants du Palatinat rhénan, marchands, banquiers du roi, fermiers des salines et des douanes, qui, parvenus à une immense fortune, accédèrent dès la deuxième génération à la plus haute dignité sénatoriale profane — celle de la castellanie de Cracovie. L'accès à la noblesse était facilité aux bourgeois cracoviens par le droit qui leur était reconnu d'acheter et d'hériter des biens fonciers. La mutation du bourgeois en noble ne se faisait évidemment pas d'un coup. Pendant un certain temps, étalé parfois sur plusieurs générations, la famille restait dans la situation apparemment paradoxale d'appartenance à deux états : elle continuait

à gérer en ville ses entreprises bancaires ou commerciales, elle faisait toujours partie du patriciat local, assumait des fonctions municipales, et, en même temps, à la campagne, plongeait des racines dans la vie typique du noble, s'évertuait par tous les moyens à se concilier les voisins, voire à contracter des alliances avec eux. Il fut coupé court à ce phénomène d'appartenance à deux ordres sociaux par les lois interdisant à la noblesse, sous peine de perdre le blason, l'exercice de professions urbaines et de fonctions municipales. La première de ces lois, de 1550, n'eut pas d'effets pratiques immédiats ; les suivantes seulement, de beaucoup plus sévères, émises au XVII<sup>e</sup> siècle, forcèrent les aspirants bourgeois à la noblesse à rompre leurs liens avec les villes.

Nous trouvons un exemple très caractéristique d'évolution graduelle, échelonnée sur plusieurs générations, dans la famille des Morsztyn. Reconnus vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle par les puissants « Lelivites » comme appartenant à leur clan, ils n'avaient de fait avec eux rien de commun, et seuls sans doute les intérêts matériels pouvaient expliquer un tel acte. Pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, appartenant toujours au patriciat cracovien, les Morsztyn se faisaient une fortune de plus en plus grande, tant en ville qu'à la campagne, avaient leurs propres vaisseaux sur la Baltique, fait exceptionnel dans les conditions polonaises ; ils ne devinrent cependant nobles au sens plein de ce mot qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Au déclin de ce siècle, certains représentants de cette famille acquirent une position égale à celle des magnats. Nous invoquerons en revanche les Szembek pour illustrer l'usurpation des droits de noblesse à partir de lettres impériales des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles manifestement falsifiées. L'on s'est prononcé récemment pour l'authenticité de ces lettres et du document qui en donnait confirmation, délivré par Sigismond-Auguste en 1566. Je n'ai jamais vu les lettres elles-mêmes, conservées aujourd'hui en Afrique par un émigré polonais, mais la date et le lieu d'émission du soi-disant document authentique de Sigismond-Auguste prouvent de toute évidence que ce document est un faux. Tout ceci n'empêcha cependant pas les Szembek de parvenir non seulement à la position de nobles, mais aussi, avec le temps, à celle de magnats. D'autres grandes villes de la République alimentaient aussi les rangs de la noblesse, mais à une proportion incomparablement plus faible. Les riches bourgeois de

Gdańsk jouissaient d'une telle autorité, avaient une telle position sociale, qu'ils n'avaient pas besoin de rechercher des voies détournées pour arriver à la noblesse. Ils obtenaient facilement l'anoblissement dont, souvent, ils ne faisaient aucun usage, restant avant tout citoyens de leur ville.

Le plus gros des roturiers empruntait d'autres chemins, sans recourir aux titres juridiques, si faux fussent-ils. On en connaît qui, après avoir accumulé des moyens matériels appropriés, commencent à se faire passer pour des nobles de vieille souche et, très souvent, cette mystification leur réussissait. Pour comprendre le mécanisme qui jouait en cette circonstance, il convient de s'arrêter quelque peu à certains traits spécifiques de l'héraldique polonaise, qui facilitaient le procédé invoqué. Comme on le sait, dans la noblesse polonaise prévalaient les noms de forme adjectivale, terminés en *-ski* et *-cki*, formés à partir des noms des villages hérités. Mais il se trouvait qu'il y avait plusieurs, parfois jusqu'à une quinzaine, villages au nom identique ou très rapproché, disséminés dans toutes les provinces de la Pologne. Il y avait de ce fait de nombreuses familles portant le même nom, mais n'ayant rien de commun les unes avec les autres, chacune appartenant à des blasons différents. Et il faut encore ajouter qu'au moment où se formaient les noms stables héréditaires, le même village pouvait appartenir à plusieurs menus propriétaires, chacun appartenant à une autre famille. Dans les villages habités par la petite noblesse, où plusieurs, voire même plusieurs dizaines de propriétaires héritaient de petits lambeaux de terre, ils pouvaient en principe porter tous le même nom, la distinction se faisant non pas tant d'après les prénoms que d'après les sobriquets ajoutés aux noms, ces sobriquets étant formés par les voisins qui caractérisaient ainsi certains traits physiques ou psychiques spécifiques du sujet. Il s'instaurait ainsi un chaos inextricable dans l'héraldique du lieu, au point qu'on ne savait absolument plus à quel blason tel ou autre appartenait. Ceci apparut très nettement après le partage de la Pologne, quand, sur ordre des nouvelles autorités, il fallut justifier son titre de noblesse. Il n'était pas rare que les blasons étaient hérités dans la lignée féminine. La Mazovie, avec ses concentrations de petite noblesse les plus grandes de Pologne, mais aussi dans une certaine mesure d'autres provinces, comme par exemple la Grande-Pologne, four-

nissent quantité d'exemples de cette confusion héraldique. Le droit n'intervenait que pour certifier que l'on usait légalement du titre de noblesse, quant au blason lui-même et s'il était employé dans sa forme correcte, ce n'était plus qu'une question personnelle dans laquelle pouvait tout au plus intervenir l'opinion des voisins. Un des noms topographiques les plus répandus dans toutes les provinces était Wola, et son diminutif Wólka, d'où le nom de Wolski attesté dans toute voïvodie : les héraldistes ont relevé trente familles de ce nom usant, évidemment, de blasons différents. Mais tous les héraldistes pris ensemble ne nous ont livré qu'une partie des noms nobles qui avaient existé, et nous pouvons être certains qu'il y avait au moins deux fois plus de familles portant le nom de Wolski. Nous ne devons pas oublier non plus que le paysan venu s'établir dans quelque bourg d'un village appelé Wola, prenait aussi parfois le nom de Wolski. Les héraldistes des XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles ne connaissaient que les familles les plus illustres ou celles pour lesquelles ils avaient intérêt à réunir des informations. Il s'en fallait de beaucoup non seulement qu'ils aient mis à profit les sources essentielles, mais que tout simplement, à de rares exceptions près, qu'ils aient puisé dans les sources. Cet état de choses ne devait changer que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Niesiecki, l'auteur d'un armorial extrêmement populaire édité au XVIII<sup>e</sup> siècle, réédité au XIX<sup>e</sup>, était presque un oracle pour plusieurs générations. On considérait comme une grande humiliation de ne pas y trouver son nom, ou de l'y trouver mais avec un blason différent de celui que l'on avait hérité des aïeux. Des auteurs plus anciens : Paprocki, Okolski, avaient joué un rôle analogue, mais à un degré quelque peu moindre. D'où, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les nombreux changements de blason, justifiés devant les voisins probablement de la manière dont on le faisait au XIX<sup>e</sup> siècle : retour à l'ancien blason dû de droit, abandon de celui qui avait été adopté au résultat de quelque erreur d'un ancêtre. Le changement se faisait non seulement dans les cas où dans l'armorial ne figurait pas le nom employé par l'intéressé, accompagné du blason porté par celui-ci, ce nom figurant avec un autre blason. On le faisait aussi quand une famille portant le nom donné, mais usant d'un autre blason, occupait dans la société une position de beaucoup plus importante, ou quand les armoriaux avaient donné

du retentissement à cette famille. On le faisait très souvent en changeant le domicile. Trouvant sur place, dans la voïvodie où l'on s'établissait, des familles de même nom mais de blason différent, connues et respectées sur les lieux depuis plusieurs générations, on se faisait volontiers passer pour une branche de cette famille, revenue au pays natal.

Dans ce chaos de noms et de blasons, était-il difficile à un sujet entreprenant, venu d'une région lointaine, à un roturier, d'emprunter un des noms passant pour un nom noble, et s'affubler d'un des blasons attachés à ce nom ? Très certainement pas, et d'autant moins pour quelqu'un qui se disait originaire de Mazovie avec sa fourmilière inextricable de nobles. « Vas-y, vérifie, si tu es curieux de le savoir », écrivait W. Trepka.

Les voies par lesquelles les plébéiens aspirant à la noblesse tendaient au but rêvé, étaient des plus variées. La plus efficace ordinairement était le service chez un magnat suffisamment puissant et influent, surtout dans l'administration de ses latifundia. En plus d'avantages matériels non négligeables, l'on gagnait à l'occasion la protection non moins précieuse du seigneur, ce qui facilitait considérablement la promotion sociale. Les sujets plus instruits pouvaient prendre un emploi au greffe des tribunaux, chose en général rentable et où, de toute façon, on pouvait se faire des protecteurs. Le service militaire, outre qu'il pouvait procurer les faveurs du grand général (l'hetman), permettait avec un peu de chance de prendre du butin sur l'ennemi, voire même sur les siens. Après avoir réuni le capital nécessaire, on prenait à ferme ou sur gage un village, le plus volontiers loin de son lieu de naissance. Puis, après avoir acquis dans son entourage une certaine position sociale et de la considération chez les voisins, l'on achetait le village.

Mais se faire passer pour un noble d'une contrée lointaine, jouir de la protection du magnat, acheter des biens, tout ceci ne suffisait pas encore pour asseoir durablement et fortement sa position. Pour ce faire, il fallait être entièrement accepté par les voisins nobles. La meilleure façon, la plus efficace d'obtenir cette acceptation, était l'alliance du sang. En plus de la fortune, il fallait encore mener un train de vie au niveau généralement adopté par l'entourage des nobles, on ne pouvait sous aucun rapport trancher

sur cet entourage. Si cependant, en dépit de tous leurs efforts, les « hommes nouveaux » ressentiaient tout autour d'eux la méfiance, si tel ou autre voisin ne cachait pas ses doutes quant à leur titre de noblesse, ils recouraient à l'arme instituée autrefois à des fins tout opposées — la lutte contre l'usurpation.

Les « blâmes » (*vituperatio*) ou « purgations » (*expurgatio*), consistant à objecter à quelqu'un qu'il n'était pas noble, celui-ci devant « purger » ou défendre sa cause par témoins faisant devant le tribunal des déclarations sous serment, ou par la production de documents — étaient très fréquents à la fin du XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus rares au XVI<sup>e</sup>, pour disparaître graduellement au XVII<sup>e</sup> siècle. A considérer aujourd'hui ce procédé, nous sommes surtout frappés par une circonstance : l'immense majorité des cas connus se terminait par le triomphe du « blâmé » qui réussissait à établir la preuve de son titre de noblesse. Y aurait-il donc eu tellement de diffamateurs s'exposant à la légère à payer de lourdes amendes, à seule fin de porter au moins passagèrement atteinte au bon renom de quelque voisin ? Par ailleurs, ces voisins suspects étaient-ils presque sans exception des nobles, les plus authentiques au monde, à la généalogie desquels il n'y aurait rien à reprocher ? Il y avait évidemment des « blâmes » authentiques visant essentiellement à démasquer l'usurpation. L'immense majorité cependant était et ne pouvait être rien d'autre qu'une complicité payée par le « blâmé ». Le « blâmeur » touchait une somme, les témoins, évidemment soudoyés, étaient payés par le « blâmé » qui couvrait de sa poche le montant de l'amende décrétée par le tribunal. Et quel avantage retirait-il de cette comédie si savamment arrangée ? La preuve de la noblesse ainsi établie était consignée dans les registres judiciaires et devenait pour l'intéressé et ses descendants la sanction juridique de leur appartenance à l'état noble, sanction que l'on pouvait invoquer même après des siècles.

Le recours aux « blâmes » truqués était si universellement connu que les contemporains parlaient même de taxe en vigueur pour les faux témoignages sous serment. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand cessèrent les « blâmes », il devint d'usage de faire inscrire dans les registres judiciaires ses tableaux généalogiques avec des extraits des documents confirmant la filiation. Cet usage était pra-

tiqué également par ceux qui, par une généalogie fictive, voulaient effacer les traces de leur vraie origine ; mais ces généalogies étaient aussi portées au tribunal par des nobles de souche pour perpétuer en quelque sorte officiellement des généalogies dont pourraient profiter leurs descendants. Je connais une telle généalogie de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, déposée au registre par un officier du tribunal de bourg se faisant passer pour noble. Tout d'abord il avait laborieusement falsifié dans plusieurs bourgs les inscriptions des registres, grattant les noms qui y figuraient et mettant à leurs places le sien, puis il avait retiré des copies certifiées conformes de ces actes truqués et les avait jointes comme preuves à l'arbre généalogique composé par lui-même.

S'il y avait promotion sociale, on relevait aussi le phénomène opposé — la dégradation, le passage de l'état noble à celui de bourgeois, parfois même de paysan. Ces questions sont cependant particulièrement difficiles à étudier. Les nobles s'installant dans les villes et les bourgades peuvent être suivis de près dans la mesure seulement où ils adoptaient les droits de cité et où s'étaient conservés les registres des échevins enregistrant l'adoption du droit. Mais ces registres des échevins de la plupart des petites villes polonaises n'existent plus aujourd'hui, or c'est dans ces villes justement que se rendait surtout la petite noblesse qui perdait ses lopins de terre héréditaires. La chose est beaucoup plus ardue encore quand il s'agit de la transformation des nobles appauvris en paysans. Nous ne pouvons constater ces cas que fortuitement. Nous manquons de sources qui nous permettraient d'étudier à fond le problème pour le territoire de toute la Pologne.

Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la petite noblesse disparaissait visiblement dans certaines voïvodies. Il en était ainsi en Grande-Pologne, dans certaines régions de la Petite-Pologne, surtout dans les parties occidentales de la voïvodie de Cracovie. Elle persistait en Mazovie où elle formait les plus fortes concentrations. Cette disparition graduelle était due surtout à l'agrandissement systématique des domaines de la noblesse moyenne, qui rachetait et remembrait les parcelles contiguës. Dans une proportion beaucoup plus grande s'accroissaient les domaines de la noblesse riche et les latifundia des magnats, ceux-ci évidemment aussi aux dépens de la moyenne noblesse. Qu'advenait-il de ceux qui avaient perdu leurs

terres ? Avant tout ils allaient au service de la noblesse de leur propre voïvodie, ou des voïvodies plus lointaines, parfois même jusqu'en Ruthénie. Les plus entreprenants d'entre eux arrivaient à se faire souvent une fortune à laquelle n'avaient jamais rêvé leurs ancêtres les petits nobles. Un nombre important cependant de ceux qui avaient été privés de leur morceau de terre s'installaient dans les villes et les bourgades. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle font donc leur apparition dans les registres des villes ces nombreux *nobiles ac famates*, tout d'abord couche intermédiaire gardant le souvenir du « meilleur », de l'origine noble, mais dont les occupations et le mode de vie deviennent de plus en plus bourgeois. Combien caractéristique est ici l'exemple de la famille des Baranowski, des petits nobles du blason « Jastrzębiec ». Comme l'un d'eux avait fait à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles une grande carrière publique et ecclésiastique, ayant été un certain temps chancelier de la Couronne, puis archevêque de Gniezno et primat, il avait usé de sa protection pour porter deux de ses frères et ses neveux à la dignité de sénateurs, alors que l'oncle paternel du primat et le fils de cet oncle s'étaient vus ravalés au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle au rang de bourgeois dans la petite ville de Strzelno en Grande-Pologne.

Quand on parcourt les registres d'état civil de ces petites villes, on relève à chaque page presque des noms pourrait-on dire « nobles », c'est-à-dire formés à partir de noms de lieux. Parfois seulement on peut déceler en eux des descendants de familles autrefois nobles : je l'ai en effet dit, ces noms formés à partir de noms de villages étaient aussi donnés aux immigrants paysans installés dans ces villes.

Les mariages mixtes sous le rapport de l'appartenance sociale n'étaient pas rares. Leur étude permet de découvrir des différences caractéristiques dans la façon de les contracter par les magnats et la riche noblesse, par la noblesse moyenne et, enfin, par la plus déshéritée, celle qui cultivait la terre de ses propres mains. Les plus fréquentes étaient évidemment les alliances qui ne dépassaient pas la sphère à laquelle on appartenait ; il arrivait cependant qu'un magnat prenait pour femme une fille de bourgeois à la condition qu'elle ait un dot qui pût en imposer même à sa famille. Les filles des grands ne se mariaient pourtant pas avec des bourgeois,

même les plus riches, à moins qu'il ne s'agît de quelqu'un en instance de muer sa peau bourgeoise en celle de magnat, car de tels cas aussi se produisaient. La plus conservatrice et fermée sous ce rapport était la noblesse moyenne. Chez la petite noblesse nous constatons un renversement de ce qui avait été observé chez les magnats. Ils ne se mariaient presque jamais avec des bourgeoises, ni d'autant moins avec des paysannes ; en revanche ils donnaient très souvent leurs filles en mariage aux habitants des petites villes, parfois aux paysans. Ils prenaient ici sans doute en considération leur progéniture et le principe universellement adopté que n'est noble que celui qui naît de parents — donc d'un père et d'une mère — nobles. Le magnat pouvait se permettre d'y déroger, le petit noble non.

De ce que nous venons de dire s'impose la conclusion générale suivante : malgré les barrières juridiques dressées entre les états, il était pratiquement facile de les franchir et on les franchissait en masse, parfois légalement, incomparablement plus souvent illégalement. Le succès de ces usurpations était en règle générale assuré par la fortune qui permettait aussi de mener un train de vie propre à la noblesse, ceci devenant une nouvelle condition de succès.

*(Traduit par Lucjan Grobelak)*